

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Adresse de l'installation Avenue Albert 1er 237 (étage 1)
5000 Namur
Type de locaux unité d'habitation (appartement)
Propriétaire Colle Michel
Responsable des travaux BE0692.409.259
#TVA 06/07/2016
Date du contrôle examen de conformité (Art. 270) - extension et/ou modification
Type du contrôle
Agent visiteur Nicolas Dumont de Chassart

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Données du raccordement

GRD	ORES (opérateur GRD)	Type de raccordement	souterrain
Code EAN	non communiqué	Câble compteur - tableau	
Numéro du compteur		Tension nominale de service	230V - AC
Index jour / nuit	/	Courant nominal de la protection de branchement	

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	18
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)		Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	3.1		
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 63A - 300mA - type A - test OK		
Prise de terre	boucle - piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 63A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	9.2	Raccordement	OK		
Conformité des liaisons équipotentielles	OK	Eclairage/machines	OK		
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK				

Conclusion

A la date du **06/07/2016**, l'installation électrique de "Avenue Albert 1er 237 (étage 1) - 5000 Namur" est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Signature de l'agent



Signature du responsable de l'exécution des travaux



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be



Organisme de contrôle



www.certinergie.be



0800 82 171



info@certinergie.be



Remarques

- Le délai en vigueur pour le contrôle d'installation domestique déclarée conforme est tous les 25 ans

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

1

Lisez attentivement ce
procès-verbal

2

Lors d'extensions, de
modifications importantes de
l'installation, faites la reconstruire

3

Au terme de la validité du rapport,
faites reconstruire votre installation

4

Certinergie est à votre service
pour effectuer ce contrôle

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaire
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654

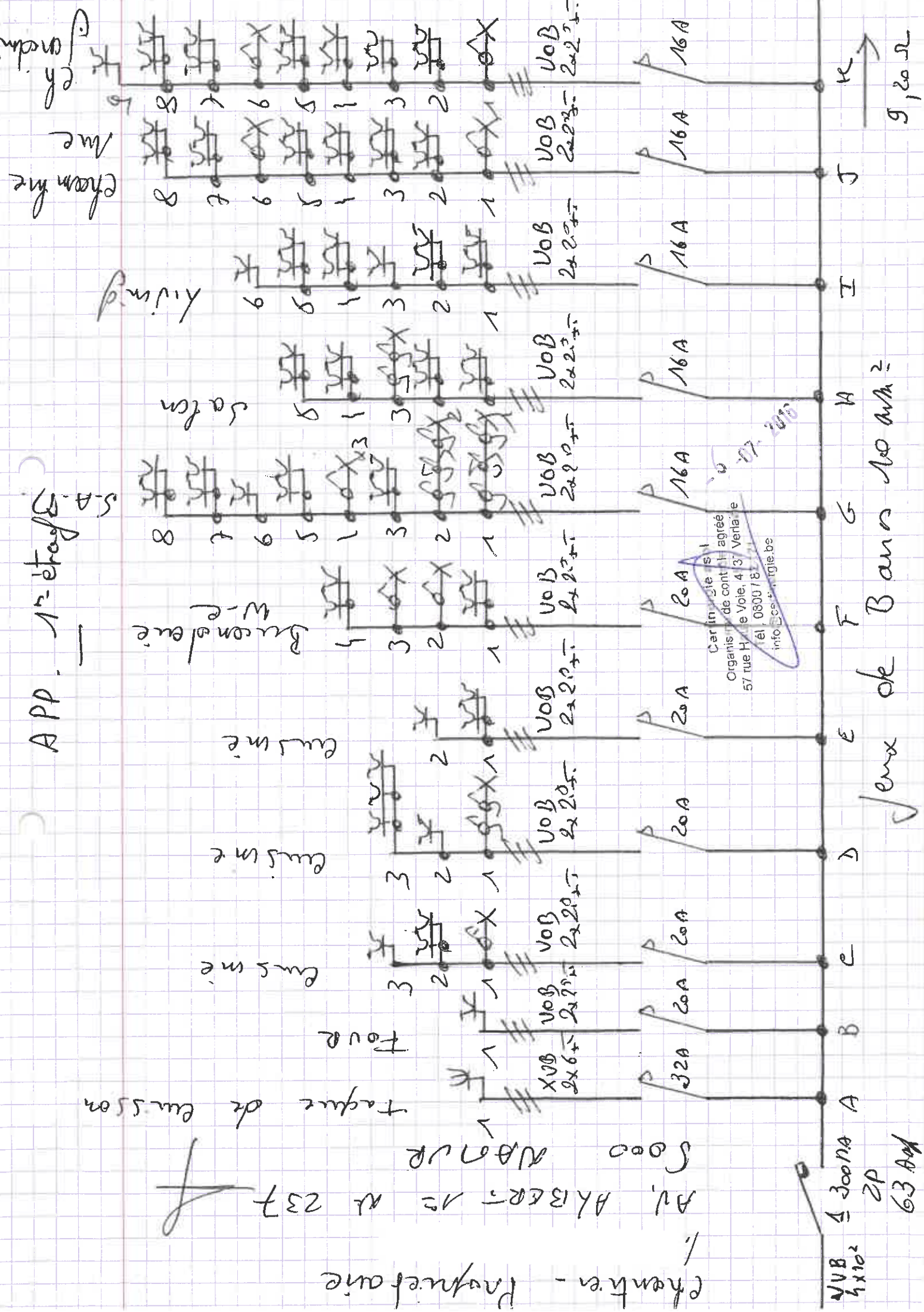
Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail: info@certinergie.be

Phantien - Proximate

AV, A13ER-10 et 237
5000 ALANUR

Taque de émission

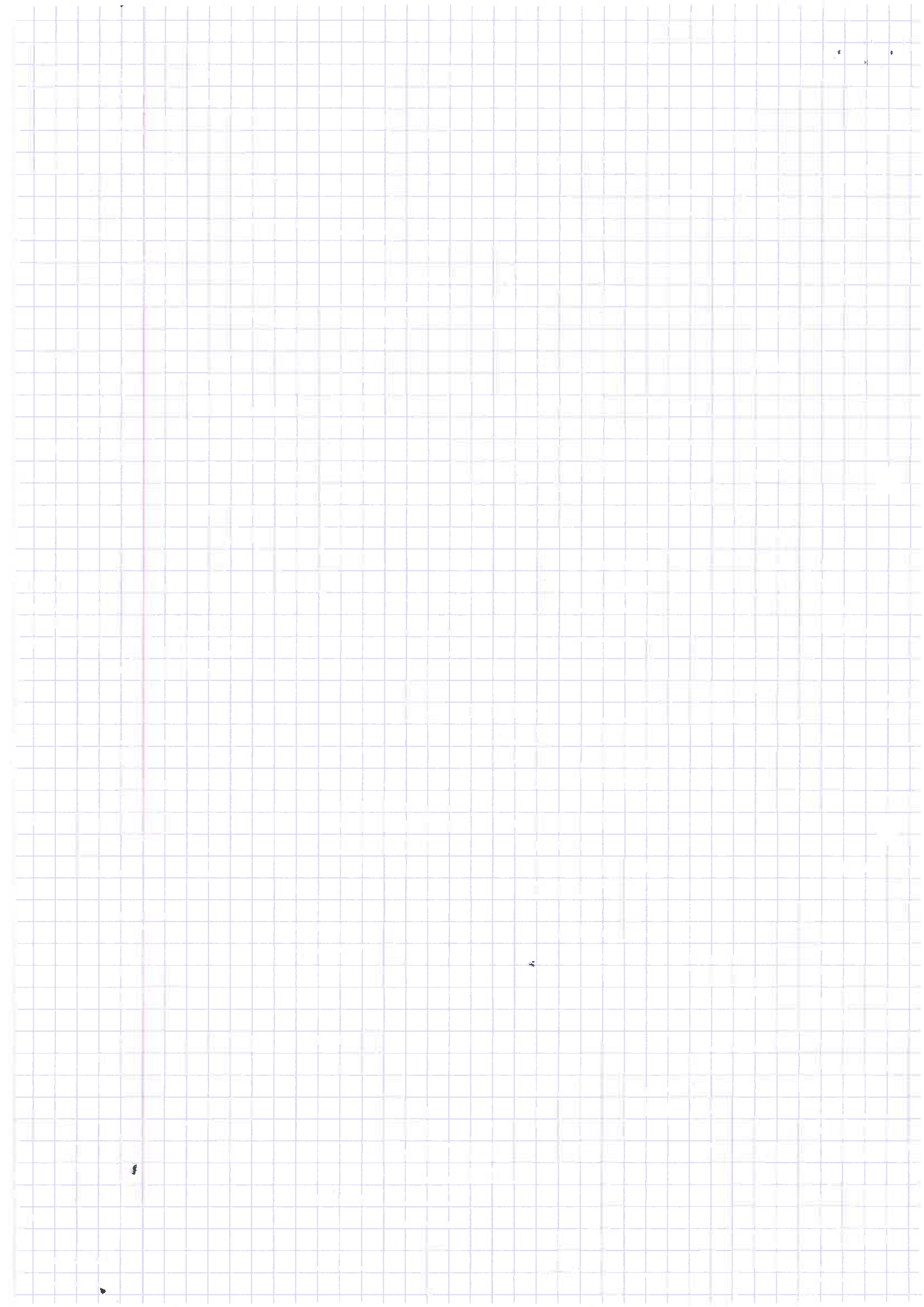
APP. 1^{er} étage



Carin Jelis
Organisme de contrôle agréé
57 rue Haute Voie, 43 Verla
Tel. 0800 78 11 11
info@ces-argis.be

Jeux de Bains 10 mm²

3000VA
4x10²
2P
63A



APP - 1^{er} étage

Garage

lavelinge

strie

lave vaisselle

chaudière

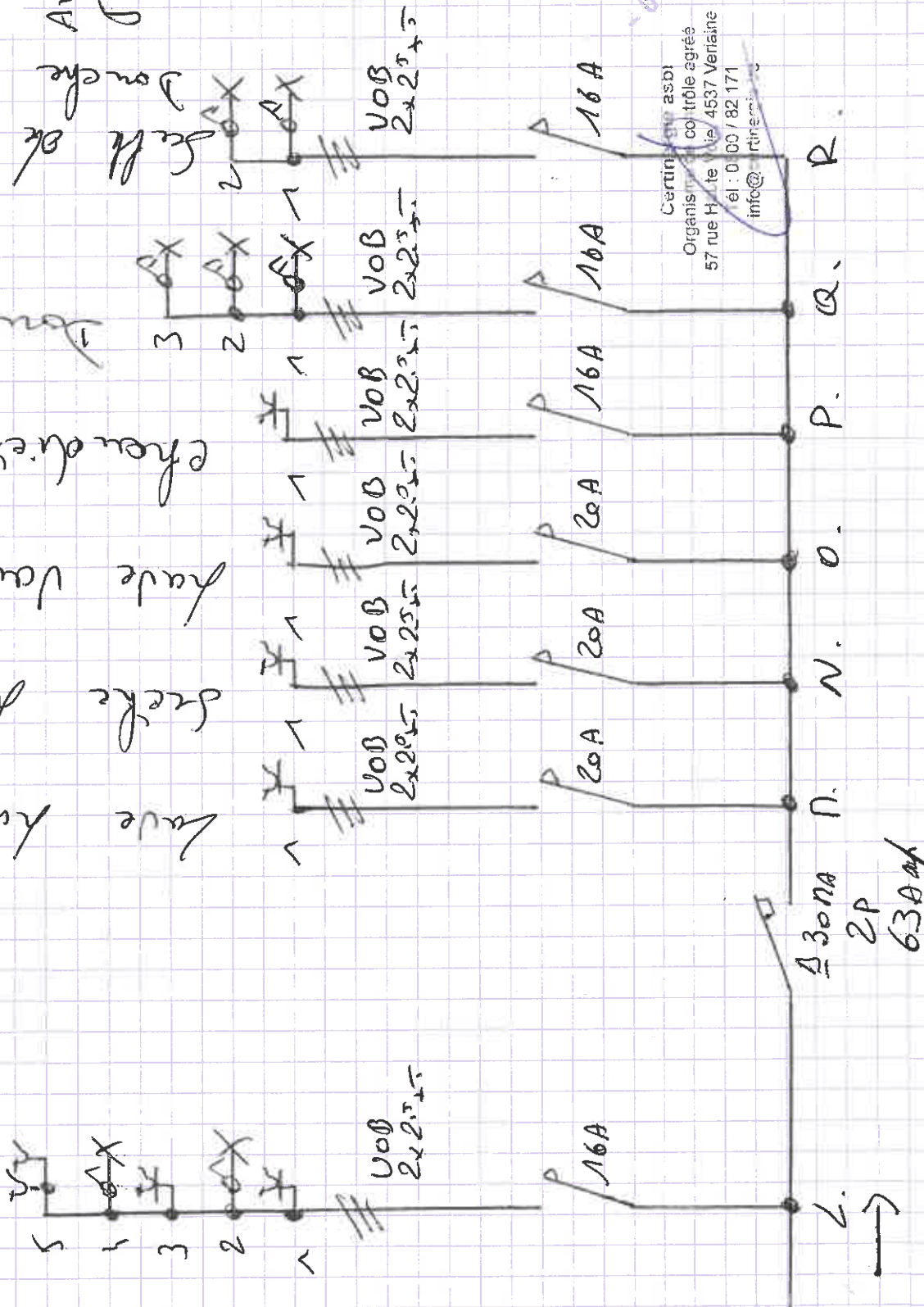
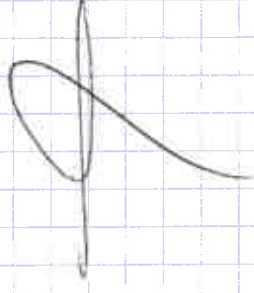
fenêtrage

cell de base

chantier-Propriétaire

AV. ALBERT - 1^{er} N° 237

10000 NAMUR

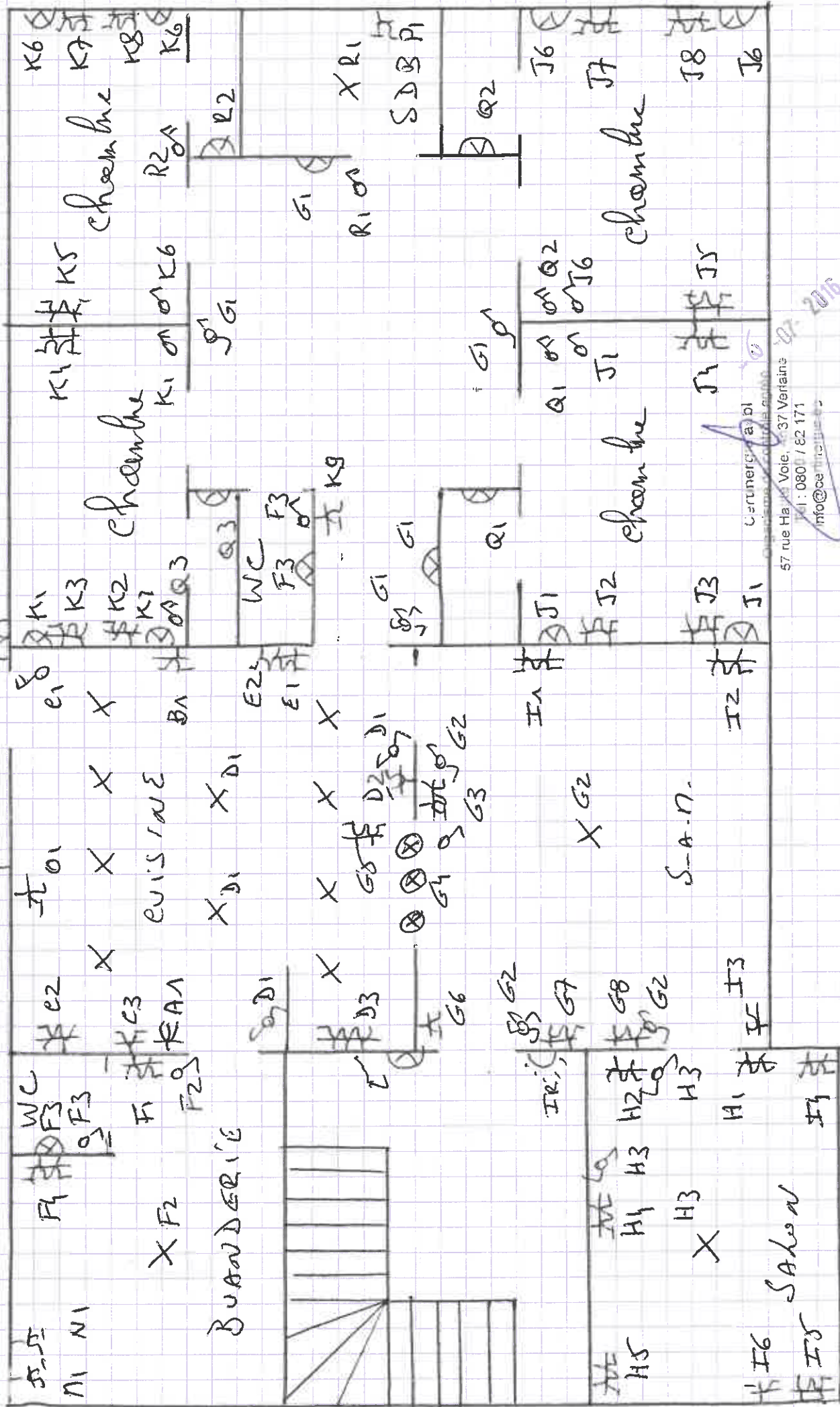


Certifié par asbi
 Organisme de contrôle agréé
 57 rue Haute Vieille 4537 Verlainne
 tél : 0 00 7 82 171
 info@artines.be
 6-17-2016

Chantier - Profiterie

APP - 1^{er} étage

AV. ALBERT 1^{er} n° 237
5000 NANTUR



Certificat d'aptitude
 57 rue Haute Voie, 37 Verains
 T : 0800 1 82 171
 info@ce.fr

07-2016

